La Défense, le 17 octobre 2023

CSAM du 17 octobre 2023

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Secrétaire général, mesdames et messieurs, camarades,

Nous serons sobres, cette fois ci. L'expérience montre que trop de questions n'appellent pas de réponse, surtout face aux ministres pressés d'en finir …

Eh oui ! Que ce soit en séance, par mail ou par courrier, trop de nos questions restent lettre morte !

Sauf exception ! Pour être honnête, nous avons bien reçu récemment réponse du ministre à deux de nos courriers.

La première concerne la prime de partage de la valeur. Vous faites tenir des propos mensongers au ministre Béchu et c'est indigne de votre fonction. Pour le coup, vous niez l'autonomie de gestion des établissements publics ; autonomie de gestion qui vous est si chère dans d'autres circonstances, quand cela vous arrange. Pourquoi ne pas indiquer aux établissements publics que la mise en œuvre de la PPV relève d'une décision de leur conseil d'administration tout en leur précisant que la Loi le leur permet, et bien sûr en précisant les conditions de cette mise en œuvre

Pour mémoire, il s'agit de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Les établissements publics à caractère industriel et commercial et les établissements publics administratifs, lorsqu'ils emploient du personnel de droit privé, figurent au titre des structures concernées. L'ensemble des personnels de l'établissement ayant la qualité de fonctionnaire titulaire ou stagiaire ainsi que le personnel recruté par un contrat de droit public ou privé sont éligibles.

Au-delà de l'ANCT et de VNF, nombre d'établissements publics à caractère administratif de notre pôle ministériel emploient du personnel de droit privé, par exemple avec la généralisation de l'apprentissage.

Plutôt que nier l'évidence et faire mentir les ministres, avouez que vous ne voulez pas gratifier les agent.es qui pourraient en bénéficier.

Le deuxième courrier acte le fait qu'à l'échelle de l'opérateur agences de l'eau, qui couvre six établissements, il n'y aura aucun dialogue social organisé face à l'épidémie de mutualisations …. mais visiblement cela ne gêne personne.

Lors du dernier CSAM, budgétaire, le ministre nous assuré qu'il proposerait rapidement des dates de rencontre bilatérale aux organisations syndicales. Depuis … rien, ou presque. Mais vous maintenez l'examen de l'agenda social à l'ordre du jour de ce CSAM ! Nous y reviendrons plus en détail, mais que vaut cet agenda sans un engagement fort du ministre pour aller chercher des arbitrages interministériels sur les différents chantiers de cet agenda ? Aujourd'hui, notre certitude, c'est le doute !

Lors du CSAM du 29 juin dernier, dont le procès-verbal est soumis à notre approbation, nous avions suggéré qu'un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines pourrait être organisé, sur une demi-journée ou plus, lors d'un prochain CSA ministériel, sur la base d'une analyse des éléments, riches, du RSU. Vous n'étiez pas fermé à l'idée en proposant de revenir vers nous pour proposer une séquence de travail sur le sujet. Où en êtes-vous ?

Dans le cadre du volet routier de la loi 3DS, nous vous alertons également sur le processus de positionnement de nos collègues des DIR qui pourraient rejoindre des collectivités puisque leurs missions sont transférées : les délais pour se positionner sont extrêmement courts et nous considérons que les conditions ne sont pas réunies pour permettre à chacun de faire son choix dans de bonnes conditions.

Concernant la situation de pénurie d'eau à Mayotte et les conditions de travail à la DEAL, la FSU s'est exprimée par un communiqué diffusé le 15 septembre dernier ; Nous n'y reviendrons pas.

Enfin et pour terminer, mais ce n'est pas le moins grave. Non pas un nouveau point d'alerte sur l'OFB mais un réel cri d'alarme. Les services RH ne sont plus en situation de gérer le quotidien en parallèle de la mise en place de RenoiRH. La GIPA 2022 vient d'être payée avec plus de 9 mois de retard ! Les promotions accusent des retards intolérables souvent au-delà d'un an, et les services nous affirment être au bord du burn-out, dans l'incapacité à verser la GIPA 2023 dans les délais règlementaires sans parler de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

La machine va imploser, mais les 47 postes supplémentaires pour 2024 semblent tous fléchés « Stratégie Nationale de la Biodiversité » ce qui, loin des les renforcer, en demandera toujours un peu plus aux services support !

Nous vous remercions de votre attention.

FSU Ecologie / *Sne*-FSU
22 rue Malmaison - 93170 Bagnolet
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37